

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 17 AVRIL 2023 à 8h30

Date de convocation : 11 avril 2023

Délibération

N°B2023_46

Membres en exercice :	21
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : VIALADE Alain

PRESENTS : ALAUX Sylvie, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, PARRA Eric, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELART Xavier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); HERNANDEZ Joël (délibération N°B2023_17); LAPALU Christian (délibérations N°B2023_17 et N°B2023_50); MALQUIER Bertrand (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); PARRA Eric (jusqu'à la délibération N°B2023_18); PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2023_22 et N°B2023_50); RIO Jean-Louis (délibération N°B2023_23)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : Politique Sociale de l'Habitat – Attribution d'une subvention à CITE JARDINS pour la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux sur la commune de Sigean

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique et programmatique qui, au travers de l'habitat dans toutes ses composantes, décline un projet de territoire au niveau intercommunal. Il précise les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre pour tous les publics, et en fonction des spécificités des territoires.

Par délibération N°C2017_138, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne réunie en Conseil communautaire le 4 juillet 2017, a acté l'approbation définitive du deuxième PLH du Grand Narbonne, pour la période 2015-2021.

Conformément à l'accord du Préfet de Département, le PLH a été prorogé jusqu'en mai 2023 par délibération N°C2021_132 du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

Afin de faciliter la réalisation d'une offre nouvelle, de conforter le parc existant et de rééquilibrer l'offre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 9 décembre 2021 a voté par délibération N°C2021_241, un règlement d'intervention financière en matière de logement social pour toutes les opérations faisant l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Etat, applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

C'est à ce titre que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est sollicité par des organismes HLM, en vue de l'attribution d'aides financières pour réaliser des opérations de logements sociaux.

L'opération proposée par Cité Jardins est un programme de 20 logements collectifs à destination des saisonniers, décomposés en 10 PLAI et 10 PLS, sur le site de l'ancienne cave coopérative, dans le cadre d'une opération de résorption de friche urbaine.

Les logements financés en PLS n'étant pas concernés par le dispositif des aides du Grand Narbonne, ce dernier accompagne seulement les logements PLAI sur ce programme.

Cette opération répondant aux critères d'attribution définis dans le règlement d'intervention et permettant de répondre à une demande en matière de logements locatifs sociaux, notamment au regard du PLH en vigueur, pourrait bénéficier d'une aide financière comme suit :

Organisme	Opération	Commune	Nombre de logements	Subvention prévisionnelle
Cité Jardins	3 chemin de La Palme	Sigean	10 (PLAI)	100 000 €

Vu la délibération N°C2017_138 du 4 juillet 2017 portant sur l'approbation définitive du deuxième Programme Local de l'Habitat du Grand Narbonne,

Vu la délibération N°C2021_132 du 28 juin 2021 prorogeant le PLH jusqu'en mai 2023,

Vu le règlement relatif à l'octroi des garanties d'emprunts, aux aides à la production et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux alors en vigueur à cette date,

Considérant le comité d'opportunité en date du 26 octobre 2022,

Considérant l'agrément délivré par la DDTM en date du 15 décembre 2022.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'attribuer à Cité Jardins l'aide financière ci-dessus mentionnée,
- D'imputer la dépense au budget principal du Grand Narbonne en fonction de la livraison des bâtiments,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°B2023_46 (3)

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 011-241100593-20230417-B2023_46-DE



Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Mouly'.

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

